

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 mai 2022

**Délibération
N° 22.092.3**

**En exercice ... 37
Présents 24
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention ... 0**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE DÉCHETS**

**PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE RECYCLERIE ET DE
SON PLAN DE FINANCEMENT INTÉGRANT UNE DEMANDE
D'AIDES EUROPÉENNES (FEADER ET LEADER) -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 18/05/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 24 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par madame Maryline TUCA), monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : monsieur Michel SANCHEZ.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220524-DELIB_22_09

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 mai 2022

Projet d'étude de faisabilité d'une recyclerie et de son plan de financement intégrant une demande d'aides européennes (Feader et Leader) - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu le Code de l'environnement et ses articles L. 541-1 à L. 541-39 relatifs à la prévention et à la gestion des déchets ;

Vu la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 imposant aux collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés de définir un Programme Local de Prévention des Déchets ;

Vu l'arrêté du 18 août 2014 approuvant le plan national de prévention des déchets 2014-2020 ;

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, définissant un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010 ; une diminution de 50 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge d'ici 2025 par rapport à 2010 ;

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie adopté le 14 novembre 2019 par le Conseil régional visant un objectif global de séparation et de détournement de 13% des déchets alimentaires des ordures ménagères résiduelles d'ici 2025 par rapport à 2015 ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire visant un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% à l'horizon 2030 par rapport à 2010 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2014.10.11 du Conseil communautaire du 22 octobre 2014 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets ;

Vu la délibération n° 21.134.1 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 approuvant « Horizon 2030 », le projet de développement durable du territoire 2020-2030 de La Domitienne ;

Vu la délibération n° 21.156.1 du Conseil communautaire du 2 novembre 2021 relative à la signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Vu l'avis favorable de la commission « protection et mise en valeur de l'Environnement » en date du 20 janvier 2022 sur la proposition de cahier des charges relative à une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie ;

Considérant que le programme local de prévention des déchets de La Domitienne a pour objectif de réduire la quantité totale de déchets produits et vise à atteindre les objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets ; que l'implantation d'une recyclerie pourrait concourir à l'atteinte de ces objectifs ;

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220524-DELIB_22_09

Considérant que cette étude est une des actions intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de La Domitienne ;

Considérant les dispositifs d'aides européennes dans le cadre du Fonds Européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) associant la participation du GAL Est Audois ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses		Plan de financement	
Etudes, prestations	35 000 €	FEADER – GAL (64%)	25 712 €
Frais salariaux	4 500 €	Cofinancement : Domitienne (16%)	6 428 €
Coûts indirects	675 €	Autofinancement (20%)	8 035 €
TOTAL	40 175 €	TOTAL	40 175 €

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie.

II. APPROUVE le plan de financement de cette étude.

III. AUTORISE monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Europe le cadre du Fonds Européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) via le Gal Est Audois,

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. PRÉCISE que les dépenses et les recettes résultant de cette opération seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice aux chapitres prévus à cet effet.

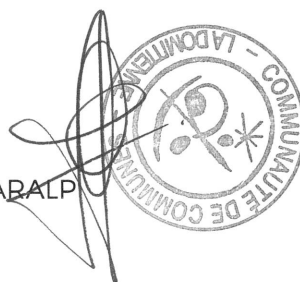
VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CABALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220524-DELIB_22_09

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220524-DELIB_22_09